Le 16 juin 2023, Énergie Brookfield a émis 8 200 000 parts de société en commandite et 7 430 000 actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A de BEPC (les « actions échangeables ») par voie de prise ferme au prix de 30,35 \$ par part de société en commandite et 33,80 \$ par action échangeable pour un produit brut de 500 millions \$. En même temps, une filiale de Brookfield Reinsurance a acheté 5 148 270 parts de société en commandite au prix offert des parts de société en commandite (déduction faite de la commission de placement). Le produit brut total du placement et du placement privé simultané s'est établi à environ 650 millions \$. Énergie Brookfield a engagé des coûts de transaction connexes de 20 millions \$, y compris la rémunération versée aux preneurs fermes.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2024, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate, majoré d'une marge. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès d'Énergie Brookfield qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Au 31 décembre 2023, aucuns fonds n'avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield (néant en 2022). La charge d'intérêts sur le dépôt et sur les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est établie à néant (néant en 2022 et 2 millions \$ en 2021).

Le 7 novembre 2023, Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec Cameco Corporation, a fait l'acquisition de Westinghouse, l'une des plus importantes entreprises de services d'énergie nucléaire au monde, auprès de notre société affiliée Brookfield Business Partners L.P. et de ses partenaires institutionnels, en contrepartie de 4,37 milliards \$ (investissement d'Énergie Brookfield d'environ 437 millions \$).

De plus, notre société a conclu de nouvelles conventions avec Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 28, « Transactions entre parties liées », dans nos états financiers consolidés annuels audités. Une description de certaines de nos conventions avec Brookfield est présentée à la rubrique 7.B « Opérations entre apparentés » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.